

**Direction Départementale
des Territoires**

Service Urbanisme Habitat Ville

ARRÊTÉ n° 2014-1-1023
modifiant et complétant la composition de la commission
départementale de la nature, des paysages et des sites

*La préfète du Cher,
chevalier de la Légion d'honneur,*

VU le code de l'environnement et notamment ses articles R 341-16 à R 341-25,

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment ses articles 8, 9 et 20,

VU l'arrêté préfectoral n° 2006.1.1420 du 16 novembre 2006 modifié portant création de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (C.D.N.P.S.),

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-1-206 du 22 février 2013 portant renouvellement des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites,

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-1-566 du 24 mai 2013 portant modification de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites,

VU la délibération du conseil communautaire de l'agglomération «Bourges Plus» en date du 26 mai 2014, désignant des représentants au sein de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites,

VU la lettre de M. le président de l'association des maires en date du 1^{er} octobre 2014, désignant les maires au sein de chaque formation de la CDNPS,

VU les différentes demandes de participation,

Considérant que, suite aux élections municipales de mars 2014, il convient de modifier la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites,

Considérant qu'il convient de remplacer et de nommer certains représentants suppléants,

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture du Cher et du directeur départemental des territoires,

.../...

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}

Les formations spécialisées de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) sont modifiées comme suit :

Voir les modifications portées en gras dans les annexes ci-jointes.

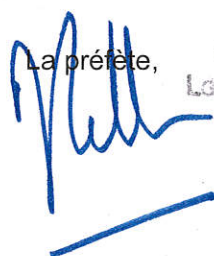
ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté n°2013-1-206 du 22 février 2013 modifié, portant renouvellement des membres de la C.D.N.P.S, restent inchangées.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Cher, le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

BOURGES, le 27 OCT. 2014

La préfète,
Pour la Préfète
et par délégation
Le Secrétaire Général



Hend ZELLER

Délais et voies de recours : Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois suivant sa notification. Dans un même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision. Dans ce cas, le recours contentieux pourra alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours gracieux emporte le rejet de cette demande).

Formation dite « de la nature »

Rôles de cette formation (articles R 341-16 et R 341-19 du Code Env) : elle émet un avis sur les projets d'actes réglementaires ou individuels portant sur les réserves naturelles, les biotopes, la faune, la flore, le patrimoine géologique. Elle constitue une instance de concertation qui peut être consultée sur la constitution, la gestion et l'évaluation du réseau NATURA 2000

Collèges	Services et organismes	Titulaire		Suppléant
Président	Préfet	Préfet ou son représentant		
Services de l'Etat	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	2 représentants		
	Direction départementale des Territoires (DDT)	Le DDT ou son représentant		
	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations	Le DDCSPP ou son représentant		
Collectivités locales et EPCI	2 conseillers généraux	Mme Janine BERNARDET Lignièrès	M. Daniel FOURRE Saulzais le Potier	
		M. Maxime CAMUZAT Les Aix d'Angillon	M. Jean-Luc BRAHITI Chateaufort	
	2 maires	M. Gérard DURAND Maire de Saint Saturnin	M. Roger LAURENT Maire Ménétréol sous Sancerre	
		Mme Martine FOURDRAINE Maire d'Ids Saint Roch	Mme Christine CARTIER Maire de Thaumiers	
Personnes qualifiées	1 représentant de la chambre d'agriculture	M. Etienne GANGNERON	Mme Roselyne DUBOIN	
	1 représentant de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)	M. Gérald PERREAU	M. Christophe RENAUD	
	1 représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière	Mme Nathalie de BARTILLAT	/	
	1 représentant du conservatoire naturel de la région Centre	M. Jean-Claude BOURDIN	M. Jean-Baptiste COLOMBO	
Personnes compétentes en matière de protection de la nature	1 représentant de l'association NATURE 18	M. Alain FAVROT	M. Bernard SOUDEE	
	1 représentant de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)	M. Jacques FUSIER	Mme Ingrid BERTE	
	1 représentant fédération départementale des chasseurs	M. Michel PAEPEGAEY	/	
	fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	M. Jean-Claude PENRATH	M. Michel LETROU	
		16 membres + le Préfet (Président)		

Formation dite « des Sites et Paysages »

Rôles de cette formation (articles R 341-16 et R 341-20 du Code Env) : elle prend l'initiative des inscriptions et des classements de site, émet un avis sur les projets relatifs à ces classements et inscriptions ainsi que sur les travaux en site classé, veille à l'évolution des paysages et peut être consultée sur les projets de travaux les affectant, émet les avis prévus par le code de l'urbanisme

Collèges	Services et organismes	Titulaire		Suppléant
Président	Préfet	Préfet ou son représentant		
Services de l'Etat	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	Le DREAL ou son représentant		
	Service territorial de l'architecture et du patrimoine	L'ABF, Chef du STAP, ou son représentant ABF par intérim		
	Direction régionale des affaires culturelles	Le DRAC ou son représentant		
	Direction départementale des Territoires	Le DDT ou son représentant		
Collectivités locales et EPCI	1 conseiller général	M. Robert BELLERET Nérondes	M. Serge BERTHELOT Sancergues	
	2 maires	M. Olivier HURABIELLE Maire de Cuffy	M. Pierre – Etienne GOFFINET Maire d'Avord	
		M. Joel DRAULT Maire de Montigny	M. Philippe MOISSON Maire de Saint Loup des Chaumes	
	1 représentant de Bourges Plus	M. Roland GOGUERY	M. Bernard BILLOT	
Personnes qualifiées	1 représentant du conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)	Mme Hélène FOLTIER-MAREMBERT	Mme Béatrice RENON	
	1 représentant de la chambre d'agriculture	M. Etienne GANGNERON	Mme Roselyne DUBOIN	
	2 représentants d'associations	M. Jean de PONTON d'AMECOURT « La Demeure historique »	M. Jean-François LE MOUEL « SPPEF »	
		Mme Simone BOITIER « NATURE18 »	Mme Chantal de BONNEVAL « Vieilles Maisons Françaises »	
Personnes compétentes en matière de sites et paysages	1 représentant du service de l'inventaire du patrimoine du Cher	Mme Nathalie de BUHREN	M. Xavier TRUFFAULT	
	1 paysagiste	M. Rodolphe CHEMIERE	M. Benoît de CHOULOT	
	1 architecte	M. Frédéric BLATTER	M. Sylvain GAUCHERY	
	1 représentant de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)	M. Gérald PERREAU	M. Dominique ROYER	
		16 membres + le Préfet (Président)		

Formation dite « de la Publicité »

Rôles de cette formation (articles R 341-16 et R 341-21 du Code Env) : elle se prononce sur les questions posées par la publicité, les enseignes et les pré-enseignes

Collèges	Services et organismes	Titulaire		Suppléant
Président	Préfet	Préfet ou son représentant		
Services de l'Etat	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	Le DREAL ou son représentant		
	Service territorial de l'architecture et du patrimoine (SDAP)/DRAC)	L'ABF, Chef du STAP, ou son représentant		
	Direction départementale des Territoires (DDT)	Le DDT ou son représentant		
Collectivités Locales et EPCI	1 Conseiller Général	M.Maxime CAMUZAT Les Aix d'Angillon	M. Michel AUTISSIER Aubigny-sur-Nère	
	1 Maire	Mme Bernadette GOIN. Maire de Berry Bouy	Mme Ghislaine LEGROS Maire-adjoint de Bengy sur Craon	
	1 représentant de Bourges Plus	Mme Françoise CAMPAGNE	M. Bernard BILLOT	
Personnes qualifiées	1 représentant d'associations	M. Thomas VERIN	Mme Anne-Marie FAURY	
	1 représentant du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)	Mme Béatrice RENON	Mme Hélène FOLTIER-MAREMBERT	
	1 Paysagiste	M. Rodolphe CHEMIERE	M. Benoît de CHOULOT	
Personnes compétentes en matière de publicité	2 représentants des entreprises de publicité	M. Olivier LE BEON Société CLEAR CHANNEL	M. Xavier FRANCOISE Société CLEAR CHANNEL	
		M. Yvon GUINET Société MPE-Avenir	M.Thierry BERLANDA Société Insert	
	1 représentant des fabricants d'enseignes	M. Philippe ASSELIN APIA Enseignes	M. Jean-Noël FOIN Styl Pub	
		12 membres + le Préfet (Président)		

NOTA : Le Maire de la commune intéressée par le projet, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme siège en plus, avec voix délibérative.

Formation dite « des Carrières »

Rôles de cette formation (articles R 341-16 et R 341-23 du Code Env) : elle élabore le schéma départemental des carrières et se prononce sur les projets de décisions relatifs aux carrières

Collèges	Services et organismes	Titulaire		Suppléant
Président	Préfet	Préfet ou son représentant		
Services de l'Etat	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	Le DREAL ou son représentant		
	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations	Le DDCSPP ou son représentant		
	Direction départementale des Territoires	Le DDT ou son représentant		
Collectivités Locales et EPCI	2 Conseillers Généraux	M. Yvon BEUCHON Saint-Doulchard	M. Daniel FOURRE Saulzais le Potier	
		M. Roger JACQUET Charost	M. Serge BERTHELOT Sancergues	
	1 Maire	M. Pierre de JOUVENCEL Maire de Bussy	M. Pierre BUGEON Maire de Preuilly	
Personnes qualifiées	1 Hydrogéologue agréé	M. Jean-Michel BOIRAT	M. Guillaume DUBROCA	
	1 représentant d'Association	M. Alain FAVROT	M. Bernard SOUDEE	
	1 représentant de la Fédération Départementale des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	M. Frédéric GEORGET	M. Gérard BARACHET	
Personnes compétentes en matière de carrières	2 représentants des carriers	M. Thierry LEFEBVRE Texrod	M. Michel KYRE Imerys Céramics France	
		M. Nicolas VIGNON Cagu & Sté des carrières du Boischaut	M. Camille de PAUL Gsm secteur Centre	
	1 représentant des utilisateurs de matériaux de carrières	M. Jérôme ROUET EUROVIA Centre Loire	M. Jean-Renaud MASSICOT SNBEP – Entreprise CASSIER	
		12 membres + le Préfet (Président)		

NOTA : le maire de la commune d'implantation siège en plus, avec voix délibérative

Formation dite « de la Faune Sauvage Captive »

Rôles de cette formation (articles R 341-16 et R 341-24 du Code Env) : elle émet un avis sur les projets d'actes réglementaires ou individuels portant sur les établissements hébergeant des animaux d'espèces non domestiques autres que les espèces de gibier dont la chasse est autorisée

Collèges	Services et organismes	Titulaire		Suppléant
Président	Préfet	Préfet ou son représentant		
Services de l'Etat	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	Le DREAL ou son représentant		
	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations	Le DDDCSPP ou son représentant		
	Direction départementale des Territoires	Le DDT ou son représentant		
Collectivités Locales et EPCI	2 Conseillers Généraux	M. Maxime CAMUZAT Les Aix d'Angillon	M. Michel AUTISSIER Aubigny-sur-Nère	
		M. Serge BERTHELOT Sancergues	M. Jean-Luc BRAHITI Chateameillant	
	1 Maire	M. Bernard OZON Maire de Saint Palais	M. Jean-Louis SALAK Maire de Mehun sur Yèvre	
Personnes qualifiées	1 représentant du Muséum d'Histoire Naturelle de Bourges	M. Laurent ARTHUR	M. Dominique MORAND	
	1 représentant de l'association Nature 18	M. Roger DUPUY	Mme Marion de LATUDE	
	1 représentant de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	M. Gérald PERREAU	M. David DARDON	
Personnes compétentes en matière de faune sauvage captive	3 responsables d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques	M. Henri DESMONTS Association nationale des Fauconniers et Autoursiers	M. André GESLAND	
		M. Jean-Philippe VARIN Jacana Wildlife Studios	M. Dominique PHILIPPON Spécialiste des rapaces	
		M.Thomas GARRIDO Eleveur de rapaces sur la base aérienne d'Avord	M. Mehdi DYADI Eleveur de félins à Saint Caprais	
		12 membres + le Préfet (Président)		